

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 24 juillet 2009**

**Présents :**

Tous les membres, sauf excusé:       - Sébastien MORIN  
  - Bernard HANRARD

**Secrétaire de séance :** Guy PELLICIER.

**- 1 - URBANISME**

➤ Néant.

**- 2 - DELIBERATION**

➤ Décision modificative – budget de l'eau 2009.

Sur proposition de Madame La Maire, et après délibération, le conseil municipal :

Décide les transferts suivants :

\*Section d'investissement :

Recettes :	- Diminution sur crédits alloués :	article 1641	- 4 500 €
Dépense :	- Augmentation sur crédits alloués :	article 1641	+ 4 500 €
	- Diminution sur crédits alloués :	article 2313	- 9 000 €

- Adhésion de la CCCA au syndicat mixte de redynamisation du site de défense du haute tarentaise.

Madame La Maire :

- **Explique** au Conseil municipal le dossier du départ du 7<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains de Bourg-Saint-Maurice en 2012.  
Ce départ va s'accompagner de mesures compensatoires visant notamment à redynamiser le site ainsi laissé vacant qui seront intégrées dans un contrat de redynamisation de site de défense signé avec l'Etat.
- **Expose** qu'il convient de pouvoir rapidement engager les réflexions et les études préalables qui identifieront le contenu des actions de redynamisation à mettre en œuvre et qui pourraient être reprises dans le cadre du contrat de redynamisation.
- **Expose** qu'à la suite d'échanges avec les partenaires de ce dossier à savoir notamment la Communauté de Communes du Canton d'Aime, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, les communes de Bourg-Saint-Maurice et le Département de la Savoie, il est apparu que ces réflexions et études préalables pourraient être portées par un Syndicat Mixte à créer.
- **Présente** et donne lecture pour information au Conseil municipal du projet de statuts du Syndicat Mixte de Redynamisation du Site de Défense de Haute Tarentaise, annexé à la présente délibération.
- **Précise** d'une part que la Communauté de Communes du Canton d'Aime a délibéré favorablement pour adhérer à ce syndicat mixte en date du 17 juin 2009 et d'autre part que cette adhésion est subordonnée à l'accord des communes membres de la Communauté de communes dont la commune fait partie.
- **Invite** le Conseil municipal à statuer pour autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Aime au Syndicat Mixte de Redynamisation du Site de Défense de Haute Tarentaise.

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu les articles L.5214-27 et L.5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu les articles L.5721-2 et suivants des Collectivités Territoriales,
  - Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte de Redynamisation du Site de Défense de Haute Tarentaise annexé à la présente délibération,
  - Vu la délibération de la Communauté de Communes du Canton d'Aime en date du 17 juin 2009,
  - Vu l'exposé de Madame la Maire,
- 
- **DONNE ACCORD** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Aime au Syndicat Mixte de Redynamisation du Site de Défense de Haute Tarentaise,
  - **MANDATE** Madame la Maire pour transmettre la présente décision au Président de la Communauté de communes.

➤ Contrat ATSEM.

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'ATSEM est arrivé à terme le 02/07/2009. Il convient de savoir si le conseil souhaite le renouveler pour la rentrée de septembre 2009.

Madame La Maire propose un recrutement avec une période de mise à l'essai de deux mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de recruter une ATSEM pour les postes suivants :

- ATSEM à raison de 20 heures par semaine avec une période d'essai de 2 mois, et
- d'Agent de garderie périscolaire. La durée de travail hebdomadaire variera entre 0 et 10 heures, selon les besoins.

- autorise Madame Le Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressée.

➤ Création d'emploi fonctionnaire.

- Madame La Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2007,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en raison de l'admission à l'examen d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe (session du 1<sup>er</sup> juillet 2009),

- Madame La Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi(s) d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 juillet 2009,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif,

Grade : adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 6411.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### - 3 - DIVERS

➤ Numérotation des voies :

La commune a reçu un courrier conjoint de la Poste, du SDIS, de la Fédération des Maires de Savoie ainsi que du Président du CDPTT pour nous demander de dénommer et numéroter les voies du village.

Le conseil va étudier la question.

Une lettre de réponse sera adressée aux expéditeurs afin de connaître les aides possibles et le budget à prévoir pour cette opération.

➤ Défibrillateur :

La commune a décidé d'investir dans un défibrillateur. Il sera placé à l'Auberge à la rentrée.

➤ Lettre Madame BERTHIER Danielle :

Mme BERTHIER prévoit un spectacle en juillet 2010 pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. A ce titre, elle demande un soutien financier de la Commune.

Une lettre lui sera adressée prochainement.

➤ Information sur L'HERMINE

Mme La Maire informe le conseil municipal de la démission de M. GOMBERT & M. GIRARD.

Une prochaine réunion aura lieu le : 04 septembre 2009 pour savoir qui souhaite prendre la relève.

➤ Devis Eglise.

En attente.

➤ Point sur les travaux.

- Station d'épuration : les travaux ont débutés. Elle sera mise en service courant octobre 2009. En projet : réunion d'information aux habitants.
- La fauche de la route des vignes aura lieu : semaine 31 ou 32.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
G. PELLICIER.